

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE BELLEFONDS

SEANCE DU 31 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-un mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés en séance ordinaire à la Mairie de BELLEFONDS sous la Présidence de Monsieur Bernard HENEAU, Maire.

Présents : HENEAU Bernard, RIVAULT Nathalie, D'HARDIVILLIERS Marie-Claire, MOREAU Frédéric, DUVAULT Sylvie, GODINEAU Gabriel, BROSSIER Emilie, BARRAUD DUCHERON Pascal, BLANCHARD Nicole, RANGIER Vivien.

Excusées : DEMIOT Raymond

Secrétaire de séance : RANGIER Vivien

Nombre de membres en exercice : 11 - Nombre de membres présents : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2022

Le compte rendu de la séance du 10 mars 2023 est accepté à l'unanimité

Ordre du jour de la séance :

2023/10	Taux d'imposition 2023
2023/11	Vote du budget 2023
2023/12	Eglise : Demande de subventions
2023/13	Demande ACTIV 3 accès au parc de loisirs de la Roserie

Délibération n° 2023/10 : Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023 et de maintenir ceux appliqués en 2022, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	28,53 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,47 %
Taxe d'habitation	10,54 %

Délibération n° 2023/11 : Adoption du budget 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs de l'exercice 2023 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL		
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	128 263,00	128 263,00
FONCTIONNEMENT	369 213,00	369 213,00
TOTAL	497 476,00	497,476,00

Délibération n° 2023/12 : Eglise : Demande de subvention

L'église Saint-Hilaire de Bellefonds a dû être fermée au public pour des raisons de sécurité. En effet, la tribune, soutenue par 2 poteaux en bois, menace de s'effondrer et d'entraîner le clocher qui présente déjà un déplacement horizontal de la sablière d'environ 7,7 m. Conseil Municipal sur une verticale de 5,27 m.

En premier lieu, il est impératif de réaliser des travaux d'étalement de la structure bois de la tribune et de réparer les 2 poteaux.

Le montant des travaux est estimé à :

- honoraires du bureau d'études techniques : 1 900,00 € HT

- Travaux de la phase 1 : 28 500,00 € HT

Soit un total de 30 400,00 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, considérant que ces travaux sont d'une absolue nécessité :

ARRETE le plan de financement suivant :

Financiers	%	Montant
DETR	30 %	9 120,00 €
ACTIV IV	25 %	7 600,00 €
AUTOFINANCEMENT	23 %	6 992,00 €
Fonds de concours	22 %	6 688,00 €
TOTAL	100 %	30 400,00

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR,

SOLLICITE l'aide du Département au titre de l'ACTIV IV

SOLLICITE la Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut au titre des fonds de concours

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Délibération n° 2023/13 : Demande de subvention ACTIV 3

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne, au titre de l'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne, la plus élevée possible, pour réaliser les travaux d'aménagement et d'accès au parc de loisirs de la Roserie.

Le montant des travaux s'élève à 26 079,31 € TTC soit 21 732,76 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne pour les travaux cités ci-dessus.

VOTE	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	10	10		

INFORMATIONS DIVERSES

Le brasseur de Liniers souhaite s'installer le mercredi soir de 17 heures à 20 heures sur le parking de la salle des fêtes. Il sera accompagné d'un marchand de fromage ambulant et d'un food truck.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé de déplacer les réunions de Conseil le lundi soir au lieu du vendredi soir.

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion de travail le lundi 15 mai.

Cette réunion portera sur :

- les conséquences du transfert de la compétence Eclairage Public à la Soregies
- la convention CTG (Convention Territoriale Généralisée).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 15.

Le secrétaire, RANGIER Vivien

Fait à Bellefonds, le 1^{er} avril 2022

Le Maire, Bernard HENEAU